Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session automne 2016

POL 4090-30
PARTIS POLITIQUES
Mercredi 9h30 à 12h30

Professeur : Xavier Lafrance
Bureau A-3475
Téléphone : 987-3000, poste 6917
Heures de bureau : Mardi 13h30-14h30
Mercredi 13h30-14h30
Ou sur rendez-vous
Courriel : lafrance.xavier@uqam.ca

Description du cours

L'analyse interne des partis politiques: effectifs, structures, idéologies, stratégies et administration. L'utilité d'une typologie des partis politiques et des systèmes de partis. La place des partis politiques dans l'État: le choix des gouvernants, la formation et la représentation de l'opinion, la politisation, l'occupation du pouvoir. Les schémas d'explication théorique des contemporains à l'égard des partis.

Objectifs du cours

Le cours visera, dans première partie, à présenter et à réfléchir sur les concepts et approches théoriques centraux du champ d'études des partis politiques. Seront ainsi abordées tour à tour les notions de « fonction » des partis, de « clivage », de « système », de « famille », etc. Une attention particulière sera portée aux modèles des partis, à leur évolution et aux implications de cette évolution sur le fonctionnement et les rapports internes des partis, ainsi que sur les rapports des partis avec les organisations de la société civile – notamment les mouvements sociaux et le mouvement syndical.

Cette première partie permettra d'établir des fondements théoriques qui seront mobilisés au cours de la deuxième moitié du cours. Celle-ci portera sur les transformations contemporaines des organisations partisanes, des clivages et des systèmes de parti. Les enquêtes d'opinion publique révèlent un déclin de la confiance des citoyen-ne-s envers les partis et les élites politiques. Certains auteurs affirment que le lien entre les citoyen-ne-s et les partis s'est rompu. De nombreux autres insistent sur la résilience des partis

politiques et sur l'importance persistante des fonctions qu'ils exercent. En explorant ces débats, nous tenterons de nous questionner sur une possible crise des démocraties libérales représentatives, notamment à l'aune de la montée de formations partisanes évoluant aux « extrêmes » et des mobilisations populaires exprimant explicitement et fortement une remise en question des élites politiques contemporaines.

Démarche pédagogique

Les cours hebdomadaires seront magistraux. La discussion et les échanges critiques seront toutefois encouragés. Du matériel audiovisuel sera aussi mobilisé, lorsque pertinent.

Des conférencier-ère-s seront possiblement invité-e-s lors de certaines séances, tel qu'indiqué au calendrier ci-dessous.

Les lectures obligatoires sont nécessaires pour bien réussir le cours. La présence en classe chaque semaine l'est aussi. Les cours magistraux s'appuieront sur les lectures hebdomadaires, mais ils viendront aussi les compléter. Les questions des examens porteront sur la matière présentée en classe et dans les lectures obligatoires.

Il est possible que certaines lectures obligatoires soient modifiées en cours de session. Les étudiant-e-s en seront avisé-e-s à l'avance, par courriel.

Il n'y a pas de recueil pour ce cours. **Les lectures obligatoires seront mises en ligne chaque semaine, sur la page Moodle du cours.**

Pour me contacter, le mieux est encore de passer me voir lors de mes heures de bureau ou de prendre rendez-vous. Vous pouvez aussi me contacter par courriel – je répondrai normalement à l'intérieur d'un délai de 48 heures. Indiquez, s'il-vous-plaît, un objet pour chaque nouveau courriel. Il n'est pas possible d'avoir une discussion approfondie sur un sujet donné par courriel. Pour cela, venez me voir à mon bureau.

Évaluation

- Examen de mi-session, en classe (19 octobre) : **35 %**

- Examen final, en classe (14 décembre) : **35 %**

Les examens proposeront une liste de questions. Les étudiant-e-s devront répondre à certaines questions parmi cette liste pour chacun de ces examens. Les questions des examens porteront sur la matière présentée en classe et dans les lectures obligatoires.

- Travail de session, **maximum de 15 pages** (**date limite de remise : 7 décembre**) : **30 %**

Pour ce travail, vous devrez sélectionner une des thématiques hebdomadaires du cours, à partir de laquelle vous dégagerez une problématique. Cette problématique devra obligatoirement être approuvée par le professeur **au plus tard le 23 novembre (une pénalité de 5 points sur 30 sera appliquée sur la problématique n'est pas approuvée à temps)**.

La problématique devra être approuvée lors d'une rencontre avec le professeur, au cours de ses heures de bureau ou sur rendez-vous (**l'approbation ne pourra pas se faire par courriel**). En vue de cette rencontre, l'étudiant-e devra préparer un court document (1 à 2 pages) présentant sa problématique, les différentes sections de son travail, ainsi qu'une courte bibliographie comprenant de 5 à 10 références (pouvant inclure certaines des lectures recommandées pour la semaine choisie).

Le travail devra être remis au plus tard le 7 décembre. Une pénalité de 10 % par jour de retard s'appliquera.

Le travail devra être remis en classe ou au département (local A-3405). Il ne pourra pas être remis par courriel.

GRILLE DE CONVERSION
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Note	Intervalle
A+	92,5 - 100
A	88,5 - 92,5
A-	84,5 - 88,5
B+	81,5 - 84,5
B	78,5 - 81,5
B-	74,5 - 78,5
C+	71,5 - 74,5
C	68,5 - 71,5
C-	64,5 - 68,5
D+	62,5 - 64,5
D	59,5 - 62,5
E	0 - 59,5

Calendrier des thématiques et lectures obligatoires

PREMIÈRE PARTIE : THÉORIES ET HISTOIRE DES PARTIS ET SYSTÈMES DE PARTIS

Séance 1 (7 septembre) : Présentation du cours et entente d'évaluation

Discussion : la différentiation de l'économie et du politique sous le capitalisme et la démocratie libérale.

Séance 2 (14 septembre) : Origines, définitions et fonction des partis

Lecture obligatoire :

Duverger, Maurice (1973 [1951]). *Les partis politiques*. Paris : Armand Colin. Introduction

Lectures complémentaires :

Delwit, Pascal (2013). *Introduction à la science politique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. pp. 225-236

Katz, Richard S. et William Crotty (dir.) (2006). *Handbook of Party Politics*. London : Sage. Chapitres 1-3, 8-10, 14

Séance 3 (21 septembre) : Les typologies de modèles de partis

Lecture obligatoire :

Duverger, Maurice (1973 [1951]). *Les partis politiques*. Paris : Armand Colin. pp. 82-101

Lectures complémentaires :

Kirchheimer, Otto (1966). « The Transformation of the Western European Party Systems », in Joseph LaPalombara and Myron Weiner (dir.), *Political Parties and Political Development*. Princeton, NJ: Princeton University Press. pp. 177-200

Katz, Richard S. et William Crotty (dir.) (2006). *Handbook of Party Politics*. London : Sage. Chapitre 21

Offerlé, Michel (2012). *Les partis politiques*. Paris : Presses Universitaires de France. Chapitre III, section I.2

Séance 4 (28 septembre) : Michels et la théorie de la loi d'airain de l'oligarchie

Lecture obligatoire :

Michels, Robert (2009). *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. Sixième partie, chapitre 2

Lectures complémentaires :

Offerlé, Michel (2012). *Les partis politiques*. Paris : Presses Universitaires de France. Chapitre III, section II.2

Beetham, David (1981). « Michels and His Critics ». *Archives of European Sociology*, Vol. 22, pp. 81–99.

Pettiitt, Bending (2007). « Bending Michels' 'Iron Law of Oligarchy': can democracy ever be for 'home consumption' in political parties? ». Disponible en ligne : https://ecpr.eu/Filestore/PaperProposal/3eb7481e-efa6-43a2-af91-f2b69023b737.pdf

Séance 5 (5 octobre) : Clivages et systèmes de parti

Lecture obligatoire :

Lipset, Seymour M. et Stein Rokkan (2008). Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs: une introduction. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. Extraits

Lectures complémentaires :

Delwit, Pascal (2013). *Introduction à la science politique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. pp. 236-253

Duverger, Maurice (1973 [1951]). *Les partis politiques*. Paris : Armand Colin. pp. 237-286

Sartori, Giovanni (2011). *Partis et systèmes de partis : un cadre d'analyse*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. Chapitres V-VI

Kriesi, Hanspeter (1998). « The transformation of cleavage politics », *European Journal of Political Research*, Vol. 33, pp. 165-185

Mair, Peter (1997). *Party System Change : Approaches and Interpretations.* Oxford : Oxford University Press.

Séance 6 (12 octobre) : Les systèmes de parti canadiens et québécois

Lecture obligatoire :

Bickerton, James, Alain-G. Gagnon, Patrick J. Smith (dir.) (2002). *Partis politiques et comportement électoral. Filiations et affiliations*. Montréal : Boréal. Chapitre 1

Lectures complémentaires :

Pelletier, Réjean (dir.)(2012). *Les partis politiques québécois dans la tourmente. Mieux comprendre et évaluer leur rôle*. Chapitre 1

Gagnon, Alain-G. et A. Brian Tanguay (dir.) (2016). *Canadian Parties in Transition. Recent Trends and New Paths for Research*. North York : University of Toronto Press. Chapitre 1, 4 6, 11

Séance 7 (19 octobre) : Examen de mi-session

Semaine de lecture – 24 au 28 octobre

DEUXIÈME PARTIE : LES PARTIS POLITIQUES EN CRISE?

Séance 8 (2 novembre) : La théorie du parti-cartel

Lectures obligatoires :

Katz, Richard S. et Peter Mair (2008). « La transformation des modèles de d'organisation et de démocratie dans les partis : l'émergence du parti-cartel », in Yohann Aucante et Alexandre Dézé, *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales : Le modèle du parti-cartel en question*. Paris : Presses de sciences po. pp. 35-64

Lectures complémentaires :

Aucante, Yohann et Alexandre Dézé (2008). *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales : Le modèle du parti-cartel en question*. Paris : Presses de sciences po.

Koole, Ruud (1996). « Cadre, Catch-all or Cartel? A Comment on the Notion of the Cartel Party », *Party Politics*, Vol. 2, No. 4, pp. 507-523

Katz, Richard S. et Peter Mair (1996). « Cadre, Catch-all or Cartel? A Comment on the Notion of the Cartel Party », *Party Politics*, Vol. 2, No. 4, pp. 525-534

Katz, Richard S. et Peter Mair (2009). « The Cartel Party Thesis : A Restatement », *Perspective on Politics*, Vol. 7, No. 4, pp. 753-766

MacIvor, Heather (1996). « Do Canadian Political Parties Form a Cartel », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, Vol. 29, No. 2, pp. 317-333

Séance 9 (9 novembre) : L'éviscération des démocraties libérales? Technocratie et « post-démocratie »

Lecture obligatoire :

Crouch, Colin (2013). *Post-démocratie*. Bienne : Diaphanes. Chapitres 1, 4

Lectures complémentaires :

Mair, Peter (2013). *Ruling the Void : The Hollowing of Western Democracy*. New York : Verso.

Lefebvre, Rémy (2010). « Partis politiques, espèce menacée », *Le monde diplomatique*, mai 2010, pp. 3-6

Schäfer, Armin et Wolfgang Streeck (2013). *Politics in the Age of Austerity*. Cambridge : Polity Press.

Flinders, Matthew et Matt Wood (2015). *Tracing the Political. Depoliticisation, Governance, and the State*. Bristol : Policy Press.

Séance 10 (16 novembre) : La crise de la social-démocratie

Lecture obligatoire :

Denis, Serge (2003). *Social-démocratie et mouvements ouvriers. La fin de l'histoire.* Montréal : Boréal. Chapitre 6

Lectures complémentaires :

Brenner, Robert (2015). « Le paradoxe du réformisme », *Période*. Disponible en ligne : http://revueperiode.net/le-paradoxe-du-reformisme/

Beaud, Jean-Pierre et Jean-Guy Prévost (1995). *La social démocratie en cette fin de siècle/Late Twentieth-Century Social Democracy*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Evans, Bryan et Ingo Schmidt (2012). *Social Democracy After the Cold War*. Edmonton : Athabasca University Press.

Moschonas, Gerassimos (2002). *In the Name of Social Democracy : The Great Transformation. 1945 to the Present.* New York : Verso.

Séance 11 (23 novembre) : Populisme et extrême-droite contemporaine

Visionnement du film *Populisme, l'Europe en danger*

Lecture obligatoire :

Crépon, Sylvain (2012). *Enquête au cœur du nouveau FN*. Paris : Nouveaux Mondes Editions. Chapitres 1 et 2

Lectures complémentaires :

Akkerman, Tjitske, Sarah L. De Lange et Matthijs Rooduijn (2016). *Radical Right-Wing Populist Parties in Western Europe : Into the Mainstream?*. New York : Routledge.

Mudde, Cas (2012). *Populism in Europe and the Americas*. Cambridge : Cambridge University Press.

Mudde, Cas (2007). *Populist Radical Right Parties in Europe*. Cambridge : Cambridge University Press.

Séance 12 (30 novembre) : Nouveaux partis de gauche radicale et mouvements sociaux

Visionnement du film *This is a coup* (et/ou du film *Quand l'Europe s'indigne*).

Lecture obligatoire :

Ducange, Jean-Numa, Philippe Marlière et Louis Weber (2013). *La gauche radicale en Europe*. Vulaines sur Seine : Éditions du Croquant. pp. 87-120

Lectures complémentaires :

March, March (2011). *Radical Left Parties in Europe*. New York : Routledge.

Principe, Catarina et Bhaskar Sunkara (2016). *Europe in Revolt*. Chicago : Haymarket Books.

Kouvélakis, Sthatis (2016). « Syriza's Rise and Fall », *New Left Review*, No. 97, pp. 45-70. Version française de l'interview disponible en ligne : http://www.legrandsoir.info/montee-et-chute-de-syriza-new-left-review.html

Kouvélakis, Stathis (2015). *La Grève, Syriza et l'Europe néolibérale*. Paris : La Dispute.

Nez, Héloïse (2015). *Podemos : de l'indignation aux élections*. Paris : Les petits matins.

Seymour, Richard (2016). *The Strange Rebirth of Radical Politics*. New York : Verso.

Séance 13 (7 décembre) : Changer le monde sans prendre le pouvoir? Holloway et Bensaïd en débat

Lectures obligatoires:

Holloway, John (2003). « Douze thèses sur l'anti-pouvoir », *Contretemps*, No. 6, pp. 38-44

Bensaïd, Daniel (2003). « La Révolution sans prendre le pouvoir? À propos d'un livre récent de John Holloway », *Contretemps*, No. 6, pp. 45-59

Les deux textes sont disponibles en ligne :
http://www.contretemps.eu/sites/default/files/Contretemps%2006.pdf

Lectures complémentaires :

Holloway, John (2007). *Changer le monde sans prendre le pouvoir. Le sens de la révolution aujourd'hui*. Montréal : Lux.

Bensaïd, Daniel, Ugo Palheta, et Julien Salingue (2016). *Stratégie et parti*. Paris : Les prairies ordinaires.

Löwy, Michael (2009). « La théorie marxiste du parti », *Actuel Marx*, No. 46, pp. 27-51

Sitrin, Marina et Dario Azzelin (2014). *They Can't Represent Us. Reinventing Democracy From Greece to Occupy*. New York : Verso.

Séance 14 (14 décembre) : Examen final

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12e ou 13e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2e et 3e cycles.

http://www.evaluation.uqam.ca

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :
http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

http://www.harcelement.uqam.ca

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

a) le nombre et les échéances des évaluations;
b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.